

# LE GUIDE DU TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS DANGEREUX

Relevons le défi zéro gâchis !



Les produits chimiques sont largement utilisés dans notre quotidien : **peintures, enduits, colles, mastics, engrais, produits phytosanitaires, anti-mousses, filtres à huile, désinfectants pour piscine...**

Ces déchets nécessitent **une prise en charge spécifique** qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.

**En raison de leur dangerosité, ils ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations.**

Pour y voir plus clair, référez-vous au guide des déchets dangereux.

## COMMENT RECONNAÎTRE UN DÉCHET MÉNAGER DANGEREUX ?

Les déchets ménagers dangereux sont signalés par un pictogramme présent sur leur récipient.



Privilégiez les produits écolabellisés pour le jardinage, le bricolage ou l'entretien.

Ils garantissent un faible impact sur l'environnement et présentent moins de dangerosité.

## OÙ DÉPOSER SES DÉCHETS DANGEREUX ?

### EN CENTRE DE RECYCLAGE

au Havre (Havre Nord et Havre Sud), à Criquetot-l'Esneval, Harfleur, Montivilliers, Octeville-sur-Mer et Saint-Romain-de-Colbosc.

Plus d'informations sur **l'application Tripratik**.

### DANS UN POINT DE COLLECTE REKUPÔ

Lancé en 2018, ce dispositif compte aujourd'hui près de 1 400 points de collecte déployés en France métropolitaine et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

## COMMENT DÉPOSER SES DÉCHETS EN TOUTE SÉCURITÉ ?

- Vérifier que la nature du produit est indiquée sur le contenant.  
En cas d'absence d'étiquetage, apposer une étiquette ou inscrire au marqueur le type de déchet présent dans le contenant : peinture, acide...
- S'assurer que le contenant soit bien fermé et qu'il ne présente aucune fuite.
- Remettre directement les déchets à un agent ou les déposer sur la table de tri prévue à cet effet.

# QUELS SONT LES DÉCHETS DANGEREUX ACCEPTÉS ? |



## PRODUITS DE BRICOLAGE ET DE DÉCORATION

Peinture, vernis, lasure, enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive, antirouille, white-spirit, décapant, solvant, acétone...



## PRODUITS D'ENTRETIEN DE VÉHICULE

Antigel, filtre à huile, liquides de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron...



## PRODUITS DE JARDINAGE

Engrais non-organique, anti-mousses, herbicide, fongicide...



## PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN POUR LA MAISON

Déboucheur de canalisation, ammoniaque, soude, acide, décapant pour le four, répulsif, imperméabilisant, insecticide, produits de traitement des matériaux (dont le bois)...



## PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

Combustible liquide, allume-feu, nettoyant cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage...



## PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LA PISCINE

Chlore, désinfectant, régulateur PH...

Les radios argentiques et les objets contenant du mercure sont également acceptés.

L'apport de munitions, de fusées de détresse et autres objets pyrotechniques (fusées, pétards...) est interdit.

**Tout savoir sur le devenir  
des déchets ménagers dangereux :**



---

**Vous souhaitez être accompagné  
pour une meilleure gestion de vos déchets ?**

**Direction Cycle du déchet**

Tél : 02 35 22 25 25

[lehavreseinemetropole.fr](http://lehavreseinemetropole.fr)

